

Le 11 octobre 2021

Résident à la Résidence Kerélys de Landudec

M. Stéphane Mulliez
Directeur Général de l'ARS Bretagne

Objet : Maltraitance institutionnelle

Monsieur le Directeur,

Vous allez sûrement penser que je me laisse emporter par mes émotions pourtant c'est extrêmement froidement que je fais de nouveau appel à vous.

La crise engendrée par la Covid -19 a permis de mettre en lumière la grande solitude qui est l'apanage des personnes âgées et (ou) handicapées. On s'était pris à espérer que le Ministère de la Santé allait enfin se pencher sur leur situation. Qu'elles soient dépendantes ou non, en institution ou non, elles ne pourraient plus subir cet effacement, cet oubli, cet anéantissement de leurs désirs, de leur pulsion de vie encore existante après un parcours bien rempli. Le gouvernement allait corriger cette injustice en reconnaissant tout d'abord l'importance du soin auquel elles ont droit.

On avait enfin reconnu la difficulté du travail des soignants, on avait enfin mesuré combien ils étaient en nombre insuffisant et combien ils étaient mal payés. Tout cela allait changer!

Et il y a eu le Ségur qui a accouché d'une souris...

Bien sûr cette augmentation de salaire c'est mieux que rien, mais ce n'est qu'un réajustement que d'ailleurs l'Etat n'a pas été en mesure d'honorer en totalité pour l'instant. On peut déplorer que malgré ce geste les candidatures à des postes de soignants ne se bousculent pas.

Le ministère et le gouvernement doivent revoir leur copie: il faut une grille de salaire attractive, pas moins de 1800 € net pour la plus petite qualification en début de carrière, une formation initiale et continue pour tous et l'augmentation, à la mesure des besoins, du nombre de personnels. Cela encouragera peut-être des hommes à postuler pour ces emplois trop réservés aux femmes.

Enfin, pourquoi existe-t-il de tels écarts de salaire entre les personnels soignants du public et ceux du privé non lucratif au détriment de ce dernier? L'alignement au mieux disant devrait aller de soi.

J'en viens maintenant au motif précis de mon courrier.

L'équipe de la Résidence nous fait, à mon mari et à moi, une proposition visant à permettre d'améliorer la condition de vie d'autres résidents. Dans le projet de vie que nous avons

élaboré ensemble depuis l'invalidité totale de mon mari il y a 4 ans, il était prévu qu'on l'allonge dans son lit pour la sieste 7 jours sur 7. Il en tire un grand bienfait et a pris ce moment comme un moment privilégié pour aller à la selle.

Pourtant pour que d'autres résidents puissent être eux aussi mis au lit pour leur sieste on nous demande d'accepter que mon mari ne soit allongé au lit que 4 jours sur 7. Tant pis pour son rythme intestinal et son confort, comme si c'était un détail!

Je comprends parfaitement le souci d'égalité de traitement entre tous les résidents mais je trouve impensable qu'on ne puisse fournir à tous ce minimum vital qui est l'allongement, étirement, détente d'un corps toute la journée cloué au fauteuil. Les valides aussi devraient pouvoir s'allonger quand ils en ont besoin. Ils devraient pouvoir être accompagnés aux toilettes si nécessaire, au lieu d'être fatalement équipés de protections alors qu'ils n'étaient pas forcément incontinents à leur entrée en institution.

Il n'est pas normal que la question se pose. Il n'est pas normal d'accepter des réorganisations de ce type liées uniquement au nombre dramatiquement insuffisant de personnel et de personnel stable et formé. Maintenant on ne trouve même plus de remplaçants pour couvrir les absences.

Ce dimanche 10 octobre 2021, elles n'étaient que 3 au lieu de 4 (aides soignantes et AES), effectif absolument insuffisant des week-ends et jours fériés, alors que le nombre de 6 est la règle des jours de semaine pour fonctionner a minima. En effet s'occuper de 30 personnes toutes complètement désorientées et pour un certain nombre en fauteuil (12 actuellement) est une tâche impossible pour un effectif aussi faible de soignants. Pour changer la protection d'une personne en fauteuil, il faut être 2, il ne reste donc pendant ce temps qu'une personne pour s'occuper des 29 autres réparties sur 2 étages. Je rajoute, pour mémoire, ce que je dénonce depuis le premier jour: il n'y a jamais d'infirmière la nuit...Quelle insécurité pour tout le monde!

Honte à une administration incapable d'imaginer les besoins élémentaires de ses anciens et la souffrance des personnels qui ne peuvent en prendre soin comme ils le voudraient.

Personne ce dimanche n'avait pu être allongé pour la sieste. Voilà pourquoi mon mari a dormi, sauf pour manger, pendant toute la durée de ma visite de 16h à 20h, même devant la mer au soleil (j'ai une voiture aménagée pour le transporter en fauteuil). J'ose espérer qu'il aura pu dormir la nuit. Aujourd'hui de nouveau il a dormi durant toute notre promenade.

Je ne le reconnais plus, tout indique dans son comportement et sa posture le début d'un phénomène de glissement que j'attribue très clairement à la déstabilisation de la maison en raison du «turn over» des soignants et des absences non remplacées. Je déplore également que par manque de temps des décisions importantes le concernant soient prises sans que l'équipe se réunisse avec moi.

Pour comprendre cette problématique, elle peut vous paraître triviale par certains aspects, il suffirait, M. le Directeur que, vous qui êtes en pleine force de l'âge, comme votre Ministre ou le Président de la République, vous imaginiez la possibilité, ça peut vous arriver, comme à n'importe qui, d'être vous-même dans quelques années atteint d'une maladie neuro-dégénérative ou avoir eu un AVC et de vous retrouver en institution parce que votre famille n'est plus en mesure de vous prodiguer les soins dont vous avez besoin.

Confronté à ce genre de situation que ressentiriez-vous?

Ne vous y méprenez pas, les personnes concernées même diminuées ressentent très violemment les atteintes à leur dignité d'êtres humains et nous qui les accompagnons souffrons de voir comment on devient si peu de chose aux yeux de la société après y avoir tenu un rôle important même s'il était modeste.

On a appris de la crise que l'Etat peut trouver de l'argent quand il faut sauver les entreprises, je vous demande de tout mettre en œuvre pour convaincre ce gouvernement de faire immédiatement du soin des personnes âgées et des handicapés une grande cause nationale.

C'est à l'Etat de prendre en charge le grand âge et le handicap. Pour cela il faut arrêter d'exonérer les plus riches de leur devoir de solidarité nationale.

C'est à l'Etat de faire revenir en premier lieu dans les EHPAD tous les personnels formés qui ont abandonné leurs postes en raison de l'impossibilité de vivre avec d'aussi misérables salaires et d'aussi mauvaises conditions de travail. Il faut rappeler les non vaccinés qui n'ont en rien démérité et ne présentent pas plus de danger de contaminer leurs patients que les vaccinés asymptomatiques; s'ils présentent un danger ce n'est que pour eux-mêmes. Parallèlement il faut recruter en nombre, former et bien entendu payer.

On ne peut plus attendre de voir des êtres humains maltraités au prétexte qu'ils coûtent à la société.

Ils y ont pourtant beaucoup contribué et continuent à payer fort cher, pour ce qui est des résidents des maisons de retraite, des pensions qui ne correspondent pas au service attendu. Il faudra, si la qualité continue à diminuer, ne plus payer l'intégralité de ces pensions, les verser en partie ou en totalité à la Caisse des Dépôts et Consignations jusqu'à ce que la situation redevienne acceptable.

Cette lettre attend, bien entendu une réponse de votre part, je souhaite vivement que vous la communiquiez à M. Véran et au gouvernement, en effet une transmission par vos soins sera plus rapide et plus efficace, je l'espère.

Dans l'espoir de votre engagement à défendre le cœur de votre métier, à savoir le soin donné aux personnes et particulièrement aux plus démunies, je vous présente, M. Le Directeur, l'expression de ma considération citoyenne.

Marie-Agnès Laurençon

Copie à Mme Maestracci, directrice générale du Réseau ARGO

à M. Jan, directeur départemental par intérim

à Mme Aubin directrice de la résidence Kerélyls de Landudec en congé de maladie

à Mme Tobie remplaçante de Mme Aubin

à Mme Le Bec chargée de mission droits des malades et dépendance (Défenseur des Droits)

à Mme Tanguy, députée

à M. Paul, sénateur

à M. Chesnais-Girard, conseiller régional

à M. Guillon, conseiller départemental